

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNE DE PUTEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 décembre 2021

Objet : Fusion des Offices Publics de l'Habitat : OPH de Courbevoie-Paris Ouest la Défense, Levallois Habitat et Office de l'Habitat de Puteaux – Désignation de l'Office absorbant.

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la Présidence de Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD :

Etaient présents :

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés :

Etaient absents :

LE CONSEIL

- Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial de Paris Ouest La Défense :
 - S'est prononcé favorablement sur le regroupement des trois OPH de Courbevoie, Levallois et Puteaux reposant sur une gouvernance partagée et équilibrée entre les trois villes.
 - S'est prononcé pour engager la création d'une Société Anonyme de Coordination regroupant les Offices Publics de l'Habitat : OPH de Courbevoie-Paris Ouest la Défense, Levallois Habitat et Office de l'Habitat de Puteaux.
 - A décidé d'engager la démarche de fusion des trois OPH de façon à ce qu'elle soit effective au 1^{er} janvier 2023.

- Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil d'Administration de l'OHP de Puteaux, s'est prononcé favorablement sur le principe de regroupement des trois Offices Publics de l'Habitat des villes Courbevoie, Levallois et Puteaux et décidé la création d'une Société Anonyme de Coordination (SAC).

La fusion des trois Offices nécessite un important travail managérial, technique, notarié et comptable. Pour ce faire, la désignation de l'OPH absorbant est nécessaire notamment pour procéder au travail notarial d'identification des patrimoines de chacun des OPH et l'élaboration des actes de transfert. Elle l'est également à la constitution du dossier de subvention auprès de la CGLLS pour financer les coûts engendrés par la fusion.

Il est entendu qu'au titre des études préalables et de la mise en œuvre de la fusion, si la demande d'aide sollicitée auprès de la CGLLS se trouve être en deça des montants engagés, le différentiel sera refacturé à hauteur de un tiers/un tiers/ un tiers aux trois organismes fusionnés.

- Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial de Paris Ouest La Défense et sur proposition des villes de Courbevoie, Levallois et Puteaux, l'Office Public de l'Habitat de Puteaux (OHP), a été désigné comme organisme absorbant pour la fusion.
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;
 - Vu l'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} Février 2007 relative à la transformation des OPHLM en OPH (Office Public de l'Habitat) devenus des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial ;
 - Vu la délibération du Conseil de Territoire du 13 décembre 2021
 - Sur proposition du Président ;

DÉLIBERE

Article 1 : Prend en compte la volonté des Maires des villes concernées par la fusion de désigner comme organisme absorbant pour la fusion, l'Office Public de l'Habitat de Puteaux, par absorption des Offices Publics de l'Habitat de Courbevoie et Levallois, rattachés à Paris Ouest La Défense.

Article 2 : L'OHP de Puteaux s'engage, en tant qu'organisme absorbant, à déposer le dossier de subventionnement commun auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) afin de bénéficier d'une subvention d'accompagnement de la fusion au titre de la Commission de Péréquation et de Réorganisation (CPR)

Article 3 : Autorise la refacturation aux trois organismes fusionnés à raison d'un tiers/un tiers/un tiers, les prestations facturées au titre des études préalables et de la mise en œuvre de la fusion dont les montants totalisés seront supérieurs à la subvention de la CGLLS.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine.

ADOPTE

Pour Extrait Conforme

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNE DE PUTEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 décembre 2021

Objet : Autorisation au Directeur Général de l'OPH de Puteaux, Office absorbant à lancer le recrutement du Directeur Général préfigurateur du regroupement des Offices Publics de l'Habitat : OPH de Courbevoie-Paris Ouest la Défense, Levallois Habitat et Office de l'Habitat de Puteaux.

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la Présidence de Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD :

Etaient présents :

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés :

Etaient absents :

LE CONSEIL

- Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial de Paris Ouest La Défense et sur proposition des villes de Courbevoie, Levallois et Puteaux, l'Office Public de l'Habitat de Puteaux (OHP), a été désigné comme organisme absorbant pour la fusion.
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} Février 2007 relative à la transformation des OPHLM en OPH (Office Public de l'Habitat) devenus des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial ;

- Vu la délibération du Conseil de Territoire du 13 décembre 2021
- Sur proposition du Président ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Prend en compte la volonté des Maires des villes concernées par la fusion d'autoriser le Directeur Général de l'OHP de Puteaux à lancer le recrutement du Directeur Général préfigurateur du regroupement des Offices Publics de l'Habitat : OPH de Courbevoie-Paris Ouest la Défense, Levallois Habitat et Office de l'Habitat de Puteaux selon une fiche de poste validée par les trois entités.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine.

ADOPTE

Pour Extrait Conforme